

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 28 septembre.

Les Doctrinaires et les Idées.

(Suite.)

Avec un représentant tel que la presse, les idées peuvent dormir en paix; elles feront leur chemin dans le monde; l'avenir leur appartient. Est-ce à dire que notre confiance doit aller jusqu'à l'inertie, et que nous devons nous reposer sur le chevet commode d'une sécurité fataliste? Non; et en cela nous ne partageons point l'avis d'un éloquent philosophe qui vient d'écrire, dans un journal, qu'une fois dans le monde un principe va tout seul, et qu'il n'y a qu'à s'en remettre à la Providence du soin de le pousser et de le produire. Ce philosophe est M. Jouffroy. (1)

C'est un si brillant jouteur que nous tiendrions à honneur de rompre une lance avec lui, si lui-même ne prenait soin de réfuter, dans son cours public, son propre fatalisme; car son cours, qu'est-il, sinon un principe posé, puis étendu et pressé dans toutes ses conséquences, même les plus lointaines. Donc M. Jouffroy professeur, contradictoirement à M. Jouffroy journaliste, ne s'en remet pas du tout à la Providence du soin de pousser ses idées et de les développer; ce que nous approuvons fort, car nous goûtons fort son éloquence, et nous ne comprenons pas plus que lui un principe qui va tout seul. Franchement, ces velléités de fatalisme oriental, nées de l'éclectisme de la restauration, sont-elles de notre pays et de notre âge? M. Jouffroy a une trop haute intelligence pour n'en avoir pas fait dès longtemps justice. Nous lui dénonçons, à lui, le droit de célébrer cette indifférence doctrinaire qui, au fond, n'est que de la morgue ou de l'impuissance; il a trop d'indépendance, trop de véritable élévation, pour n'avoir pas dès long-temps remis sur l'autel la liberté humaine, et partant, l'examen et la discussion, qui n'en sont que la pratique.

Nous aurions laissé peut-être sur ce terrain la logique du brillant professeur, aux prises avec elle-même, sortir de ses propres ambages, si nous n'étions dans un jour de récrimination, si surtout sa théorie d'indifférence, l'espèce d'anathème universel fulminé par lui contre le mouvement et l'action politique, qu'il qualifie un peu rudement de « *niaise fatuité à mourir de rire*, » (ce sont ses termes) ne nous eussent, comme malgré nous, forcés à un rapprochement pénible par leur fâcheuse coïncidence avec la catastrophe de Saint-Merry.

Certes nous ne venons pas l'accuser ici de trouver à rire dans des hommes, quels qu'ils soient, combattant et mourant pour une idée; car il n'y a rien de plus grand sur terre, c'est le triomphe de l'héroïsme humain. Loin de nous la pensée qu'il ait trempé dans la joie d'une victoire si cruelle et si insolente; le reproche d'une telle complicité serait trop injurieux pour l'atteindre, et nous ne voudrions pas qu'on nous soupçonnât même d'un pareil outrage, tant il est loin de nous et nous répugne; mais en présence de tels faits, quand la guerre des idées est si acharnée, la réaction si ardente; n'y a-t-il pas quelque irréflexion, quelque danger, à venir jeter dans la mêlée des doctrines d'indifférence fatale, faites pour détrempier, pour énerver les âmes, quand elles ont pas trop pour la lutte de toute leur foi, de toute leur vigueur, de toute leur passion? Et fussent-elles, ces doctrines, aussi vraies en principe qu'elles le sont peu, n'y a-t-il pas quelque inopportunité, quelque dureté peut-être dans cette profession de foi publique aussi favorable aux vainqueurs qu'à charge aux vaincus?

Et ces hommes de Saint-Merry, que des convictions profondes, qu'une foi indomptable dans l'avenir ont armés pour une idée, ont jetés dans la mêlée et de là aux bagnes et à l'échafaud, ces jeunes hommes, pleins d'enthousiasme et de courage, sont-ils fatalistes, eux? C'est parce qu'ils ne le sont pas que le cloître Saint-Merry marquera dans l'histoire comme une manifestation terrible de cette foi aux idées et au progrès, source éternelle et sainte où le vieux monde se retrempe et se fortifie.

Dès aujourd'hui même la doctrine peut puiser là des leçons salutaires; elle y peut apprendre que, si l'horreur des idées est d'un côté, leur culte est ailleurs, et qu'il est ardent et pur. Les voilà ces dévouements énergiques, ces convictions formidables, comme disait naguère à la tribune un paroleur de l'école; formidables en effet pour elle qui n'en a point; et qui prétend faire la guerre à la pensée avec des baïonnettes. Et parce qu'elles triomphent un jour, elle se félicite, croyant son règne assuré par elles et la pensée

vaincue; mais patience, la pensée est éternelle; et dévouement, enthousiasme, héroïsme, tout se retrouvera à son temps.

Protestons ici contre une fiction judiciaire digne du Prince de Machiavel, car elle a pour but de déshonorer l'ennemi, même après sa défaite. Nous ne sommes point des utopistes, et nous savons bien qu'ayant manqué à l'ordre établi, les hommes du 5 juin, une fois vaincus, étaient justiciables de la société. Eux-mêmes ne l'ignoraient pas; ils jouaient doublement leur tête à ce jeu terrible, et savaient fort bien aussi qu'ils avaient face à face deux ennemis, les canons et les tribunaux. Mais ce sont là des délits politiques, c'est-à-dire d'opinion, et la loi les a prévus. Pourquoi donc qualifier leur révolte d'assassinat pur et simple, déniait ainsi aux vaincus les bénéfices que la loi elle-même, que l'équité publique leur accordent, et les rejetant dans la classe des ignobles coquins qui tuent dans l'ombre pour voler. N'est-ce pas là une fiction aussi cruelle qu'elle est inique? une escobarderie sanglante? une embûche dressée à la bonne foi du jury? Est-ce donc pour rien que la loi détermine la culpabilité propre de tout prévenu, laissant pour ainsi dire à chacun le mérite de son crime, car il est des crimes qui peuvent bien conduire à l'échafaud, mais qui ne souillent pas. Fausser cette règle, c'est non-seulement une illégalité, une iniquité flagrante, c'est un bouleversement, une confusion scandaleuse de tout droit, de toute morale, de tout principe.

Mais ce système n'est pas sans logique. Sur quelque terrain que nous poursuivions, que nous amenions la doctrine, nous la trouvons partout semblable à elle-même, et cette fiction barbare n'est qu'une manifestation nouvelle de cette aversion de l'école pour l'intelligence, de cette haine des idées qui la dévore. Non contente de les frapper partout, elle s'acharne à les flétrir. — « Mourir par conviction! (s'est-elle dit toute colère,) mourir pour une idée! voyez un peu quelle insolence! Mais ils l'expieront, et nous ferons d'eux des assassins; ils iront aux galères, au carcan! » — Ainsi dit, ainsi fait; et nous aurons l'effroyable spectacle d'une idée aux galères, d'une idée au carcan, car les tribunaux ont prononcé. Ce sera beau à voir! A quel siècle faut-il remonter pour en voir autant?

Mieux eussent valu, pour les prisonniers, et les commissions militaires et les balles de Grenelle: ils seraient morts au moins debout. Car enfin les lois exceptionnelles étaient moins rigoureuses pour eux, que le droit commun; elles fusillaient, mais elles ne flétrissaient point. La mort d'ailleurs n'a pas plus fait défaut aux cours d'assises qu'aux conseils de guerre; et les sentences capitales se succèdent: au carcan, aux galères, on a joint pour complément la guillotine. Ces gens si humains en 1830, si généreux, si soigneux de la vie humaine lors du procès des ministres de Charles X (1); ces membres de la *Morale chrétienne*, si éloquemment indignés contre la peine de mort pour délits politiques, il leur faut des têtes en 1832 pour les mêmes délits; car, pensent-ils, flétrir son prisonnier n'empêche pas de le tuer.

Les condamnations capitales qui viennent d'être prononcées ont blessé tout ce qu'il y a d'humanité et de justice dans le peuple; elles ont porté la consternation dans tous les cœurs qui tiennent à un principe comme à la plus sainte des choses humaines. Un échafaud politique serait aujourd'hui un spectacle si inouï qu'il ne se dresserait pas, mais le principe est faussé et une tardive clémence aura peu de prix. Et pour ce qui est de la fiction légale contre laquelle nous avons si hautement protesté, le pays n'en est pas dupe, et la honte en ira à qui de droit. L'opinion publique, dans laquelle nous avons foi, est seule en possession de dispenser l'honneur ou l'infamie; elle ne se laisse pas égarer par des sophismes, et rend à chacun selon ses œuvres. L'école y perdra sa peine. La morale droite et vigilante du peuple ne consentira jamais à cette confusion déloyale, et ne mettra jamais au même rang Cartouche et Berton. Une telle confusion d'ailleurs est-elle possible, la tentative même n'en est-elle pas insensée le lendemain d'une révolution qui, vaincue, aurait envoyé à l'échafaud tous ceux que, victorieuse, elle a mis au Panthéon ou décorés d'un ruban bleu?

Ayez donc courage, vous que frappe après la victoire la colère d'une faction violente, soyez sans crainte: le mépris ni la flétrissure ne vous atteindront; la pitié et l'honneur

(1) Nous ne voudrions pas que cette phrase nous fit soupçonner d'avoir été du petit nombre de ceux qui demandaient en décembre 1830 la mort des ministres. Loin de nous ces soupçons sanglants. Non-seulement nous avons des premiers applaudi à la clémence populaire, mais de plus, par suite des débats soulevés alors à la chambre des députés, nous nous attendions à voir la peine de mort rayée du code politique et à fortiori de tous les autres. Quant à l'approchement des deux époques il se fait de lui-même, et il est trop riche en leçons pour être omis.

vous suivront dans ces cachots et jusque dans l'infamie de ces bagnes où vous allez expier votre dévouement à une idée. Et vous qui, plus heureux, avez trouvé la mort dans le combat, dormez en paix dans votre tombe sanglante, hommes ardents et convaincus, moissonnés avant l'âge par les tempêtes civiles; assez vous outragent, ce ne sera pas nous. Martyrs d'une cause qui est au fond la nôtre, puisqu'elle est celle du progrès et de la liberté, vous avez combattu vaillamment et vous êtes bien morts. Si, moins impatients et moins jeunes, si, mieux instruits de la marche lente quoique irrésistible des idées, nous entendons autrement la guerre, et n'avons pas tiré l'épée, toutes nos sympathies n'en sont pas moins pour vous, et nous n'avons jamais cherché ni à les étouffer, ni à les déguiser. Dormez en paix!

Nous le répétons, le cloître Saint-Merry marquera dans l'histoire, et l'avenir sera juste. Aujourd'hui même, parmi ceux qui tuaient les combattants, parmi ceux qui jugent et condamnent les prisonniers, plus d'un les admire en secret et les plaint; car, malgré la haine des doctrines, il y a dans le cœur de l'homme des sympathies pour le courage et le malheur, quel qu'en soit l'objet. L'admiration et la pitié ont des droits inviolables; nul code, écrit ou non, ne les interdit, et quel que soit le déchaînement des passions, quelles que soient les rigueurs de la victoire, il nous sera dès aujourd'hui permis d'écrire sur la sanglante église ces paroles touchantes d'un grand homme:

— « Il n'y a rien dans les destinées humaines de si lamentable, rien de si puissant à émouvoir la pitié, que la fleur du courage tranchée par une mort précoce (1). »

Charles DIDIER.

MM. les commissaires du banquet Garnier-Pagès sont invités à se réunir aujourd'hui samedi, à sept heures du soir, au bureau du *Précurseur*, pour remettre les billets qu'ils n'auraient pas encore placés. Ils sentiront la nécessité d'assister à cette séance.

Le trésorier,

ROCHON.

Au Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 24 septembre 1832.

Monsieur,

Je compte sur votre obligeance pour publier les vexations ridicules, si notre code est toutefois assez mauvais pour qu'elles ne soient pas arbitraires, dont le pouvoir vient de nous abreuer.

Il y a un mois environ, le commissaire de notre quartier ayant appris que nous donnions *gratis* des leçons de musique vocale, eut la bonté de nous prévenir que nous devrions en avertir M. le maire, ce que je fis à l'instant. Je ne sais pourquoi M. Prunelle n'a pas daigné répondre, mais nous n'avons rien aperçu de nouveau depuis ce temps jusqu'au dimanche dernier, si ce n'est toutefois quelques agents qui assistaient à nos séances musicales, mais, comme tout le monde peut y entrer, nous ne nous inquiétâmes de rien.

Voilà pourtant que dimanche on vient chez nous, signifier un arrêt du juge d'instruction à la main, d'avoir à livrer jusqu'à nos papiers les plus secrets, alléguant pour tout motif qu'il y avait chez nous des réunions st-simoniennes; tout a été saisi, même une planche où ce nom était écrit, et un tableau en toile n'a été épargné, que parce que l'inscription était au fusin.

Je concevais, monsieur, que l'autorité vint nous empêcher d'enseigner nos dogmes religieux (malgré la charte-vérité), mais que l'on nous empêche d'instruire le peuple *gratis*, lorsque nous sommes munis de tous les brevets de capacité que l'on doit fournir, voilà ce que je ne puis concevoir, à moins de voir dans cette démarche l'acte providentiel, qui déconsidérera le pouvoir à notre profit, car, quelles que soient les persécutions dont nous soyons l'objet, nous continuerons avec calme mais avec courage.

Agréez, etc.

COGNAT, bachelier ès-lettres ès-sciences.

P. S. Veuillez avoir la complaisance d'annoncer aussi que les personnes qui désireraient connaître les théories st-simoniennes, n'ont qu'à rassembler chez elles 19 personnes, et adresser leur demande rue Casati, n° 1, au 1^{er}, nous leur enverrons toujours un enseignant, quels que soient la classe et le parti auxquels ils appartiendront.

Permettez-moi encore, monsieur, de remercier ici publiquement M. le commissaire Remy d'avoir exécuté ses fonctions avec toute la délicatesse, l'aménité et la décence possibles.

C'est avec regret que nous n'avons pas publié cette lettre dans notre N° d'hier; mais l'abondance des matières ne nous l'a pas permis. Nous réparons aujourd'hui cette omission forcée, et nous publions en même temps la lettre suivante, qui est corrélatrice à la première.

RELIGION ST-SIMONNIENNE. — Eglise de Lyon.

Au même.

Monsieur,

Veuillez prévenir le public que nous tenons la parole que

(1) Nil inter fata mortalium tam flebile est, tamque potens ad misericordiam commoverendam, quam virtutis flos immaturo exitu precitus. BACON, De Sap. veter. xiv.

(1) On peut lire le passage que nous signalons, en tête d'un article sur les mœurs américaines inséré, le 1^{er} juillet, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le meilleur *Magazine* de France sans contredit. Tout le morceau est d'ailleurs fort spirituel, quoique assez fortement imprégné de doctrine.

nous lui avons donnée lorsque nous annonçâmes un cours d'instruction élémentaire.

C'est mercredi, 3 octobre 1832, que s'ouvrira notre enseignement de mathématiques, rue Masson, n° 17, cour Pitrat, à huit heures et demie du soir. Là comme partout où nous avons la direction, l'instruction se donnera *gratis* à tous les âges, toutes les classes, tous les sexes, tous les partis que nous devons un jour placer sur le même plan avec des droits égaux et s'aimant entr'eux.

Agréez, COGNAT.

Le *Dauphinois* publie la lettre suivante :

St-Marcellin, le 24 septembre 1832.

Monsieur le rédacteur,

M. Garnier-Pagès vient de traverser notre ville qu'il doit quitter aujourd'hui, après un séjour de 48 heures seulement qu'il s'est fait un devoir de nous concéder sur les vives instances de quelques patriotes. Son arrivée n'a pas été plutôt connue, que MM. les musiciens de la garde nationale se sont empressés de lui donner une sérénade.

Hier dimanche un banquet, qu'on peut dire improvisé, a réuni quarante convives, électeurs, conseillers municipaux et *prolétaires*, auxquels s'étaient joints quelques patriotes de Romans, qu'un heureux hasard avait instruits de l'arrivée, dans nos murs, de l'honorable député. Il est fâcheux sans doute que les vacances nous aient privés du concours d'un assez grand nombre de nos amis et concitoyens; malgré ce contre-temps, M. Garnier-Pagès a pu se convaincre de l'esprit qui anime la presque généralité de notre population. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et la plus franche cordialité n'a cessé de régner dans cette réunion d'amis, de citoyens et de frères. Plusieurs toasts ont été portés tour à tour à la liberté; — à l'extinction du privilège, cancer politique, qui ronge et flétrit nos plus belles institutions; — à l'émancipation des communes et des départements au moyen du vote prochain d'une meilleure loi municipale et d'une bonne loi départementale; — à l'abaissement du cens électoral et à l'extinction de tout cens d'éligibilité; puisse enfin la loi sur l'élection des députés cesser d'être une misérable déception et ouvrir la carrière au talent sans fortune! — à la liberté de la presse, non cette presse servile qui ne connaît d'autre principe que l'obéissance passive et ne reçoit que les inspirations du pouvoir quel qu'il soit, pourvu qu'il paie; mais à cette presse généreuse et indépendante qui a préparé la révolution de juillet et doit finir par nous en obtenir toutes les conséquences; — à la prospérité du commerce et de l'agriculture, bases principales de l'honneur et de la richesse nationale, et dont un système ruineux d'impôts écrasants ou vexatoires paralyse les efforts généreux....

Tous ces divers toasts, qui avaient été précédés de celui porté à l'honorable M. Garnier-Pagès, le mandataire courageux et intègre du 4^e arrondissement électoral, le digne représentant de la jeune France, défenseur courageux de la généreuse population de Grenoble si lâchement calomniée, qui, par ses travaux au sein de la chambre, s'est conquis une place distinguée dans les rangs d'une opposition consciencieuse, et dont la juste considération qui l'environne devait grandir encore, grâce aux brutalités du pouvoir, tous ces toasts ont été accueillis avec une faveur marquée. Un tonnerre d'applaudissements a couvert celui que M. Saint-Romme, avocat, a porté à la *loyauté politique*, et qu'il a développé avec l'énergie et l'originalité qui caractérisent son talent.

M. Garnier-Pagès s'est ensuite levé, et, dans une improvisation étincelante du patriotisme le plus pur, il a résumé; avec un rare talent, les divers toasts qui venaient d'être portés; remontant à l'ère glorieuse de 89, il a peint la France marchant d'un pas ferme et assuré à la conquête de la liberté, puis, déchirée par des factions ennemies, succombant sous les coups du pouvoir qui sait revêtir toutes les formes pour mieux l'asservir; et se relevant enfin glorieuse et triomphante, pure de tout excès, ranimée par le soleil de juillet.... « Oh! s'est-il écrié, alors le peuple était tout et pouvait tout par lui-même; le citoyen embrassait, dans sa pensée généreuse, un avenir brillant de gloire et de prospérité nationale; les améliorations depuis tant d'années vainement réclamées, quelquefois promises et toujours ajournées, lui apparaissaient comme des conséquences nécessaires et inévitables de la victoire populaire... Vain espoir! Ce peuple, qui avait déposé ses armes terribles, plein de confiance dans la loyauté de ceux qui se disaient ses amis, qui le flattaient alors, mais pour mieux le tromper; ce peuple, incapable de soupçonner la fraude, a vu ses droits méconnus et foulés aux pieds, une Charte baclée, organisant le privilège au profit d'une fraction minime de modernes patriciens; les lois faites dans l'intérêt de la liberté, tournées contre elles; la calomnie s'attachant à noircir ses représentants restés fidèles à leur mandat; enfin, tout un système de fraude et de déception se résumant dans un coup-d'Etat flétri par un arrêt solennel... »

Puis, détournant les yeux de ce sombre tableau, l'honorable député a résumé le système de cette opposition tant calomniée, marchant à la conquête de la liberté par les voies légales; rappelant aux hommes du pouvoir leurs engagements; au peuple, ses droits imprescriptibles; poursuivant le cumul et les sinécures, stigmatisant les marchés honteux, l'oubli des besoins pressants de la classe nombreuse des travailleurs; il a rappelé les combats journaliers de la presse indépendante luttant contre les attaques d'un pouvoir qui semble vouloir dépasser toutes les bornes de la brutalité; puis, s'élançant dans l'avenir, il a peint la liberté, forte du concours de tous les citoyens, marchant à de nouvelles conquêtes, introduisant dans chaque branche de l'administration le système électif, et fondant ensuite sur des bases inébranlables le seul gouvernement compatible avec les droits et les besoins de tous. Il a terminé cette brillante improvisa-

tion souvent interrompue par les applaudissements les plus énergiques, et que je regrette de ne pouvoir rendre que très-imparfaitement, en portant un toast à cet avenir meilleur que la France désire et qu'elle ne peut manquer de saisir un jour....

Les applaudissements de tous les convives ont dû convaincre M. Garnier-Pagès qu'il avait su fortement remuer toutes leurs sympathies.

Puisse ses vœux, qui sont aussi les nôtres, se réaliser bientôt.

Agréez, etc.

On nous écrit de Bourgoin, le 27 :

Nous avons eu hier, pendant quelques heures, l'honneur de posséder M. Garnier-Pagès qui se rendait à Lyon en revenant de St-Marcellin. Nous avons vivement regretté que des engagements pris à l'avance par M. Garnier-Pagès ne nous aient pas permis de le retenir au moins un jour; nous eussions été heureux de lui offrir une fête patriotique comme celles qui ont marqué son passage sur tous les points du département qu'il vient de parcourir. La musique de notre garde nationale s'est empressée de profiter du peu d'instants que M. Pagès a passés parmi nous pour lui donner une sérénade. Le jeune député du 4^e arrondissement de l'Isère vient de recueillir dans les arrondissements de la Tour-du-Pin et de St-Marcellin, dont les patriotes avaient vivement appelé sa présence, les mêmes marques de sympathie qui lui ont été prodiguées dans les cantons dont il est le représentant à la chambre des députés.

On lit la lettre suivante dans le *Courier de la Drôme* :

Monsieur,

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 7 de ce mois, une amélioration progressive s'est fait sentir dans l'état sanitaire de cette commune. Cette amélioration a même pris, depuis le 15, un caractère de durée tellement prononcé, que nous n'hésitons plus à considérer maintenant l'épidémie comme touchant à sa fin. En effet, à partir de cette dernière époque, aucun nouveau cas de choléra ne s'est déclaré, et les affections cholériques qui y existaient en grand nombre ont cessé pour la plupart; les exceptions se rapportant uniquement à des individus trop fortement atteints dès le principe, pour espérer de sitôt leur guérison. Une circonstance est venue démontrer encore mieux la désinfection de notre atmosphère, c'est la cessation presque subite d'une foule de petits maux qui assiégaient une grande quantité de personnes, tels que l'oppression, des douleurs permanentes dans les régions épigastriques et abdominales, des vertiges, des refroidissements dans les parties inférieures du corps et surtout une extrême débilité dans les organes digestifs.

L'épidémie, pendant son cours, nous a offert trois périodes distinctes :

	Cas.	Décès.
Invasion, 28 juillet — 24 août :	12	8
Accroissement, 24 août — 2 septembre :	18	14
Décroissance, 2 — 13 septembre :	6	5
Total :	36	27

Je ne fais entrer ici en ligne de compte que les cas graves, c'est-à-dire ceux qui ont présenté les symptômes de la période algide ou de concentration, période effrayante, terrible, et dont le résultat pour le très-petit nombre de cholériques qui échappent à la mort, est d'altérer pour long-temps leur organisation physique et morale, tellement le fléau s'attaque aux sources de la vie.

Parmi ses victimes on cite trois jeunes femmes enceintes ou nourrices, particularité qui prouve combien peu est fondée cette croyance assez généralement répandue, que le choléra épargnait ces deux sortes de situations. Au surplus, les événements désastreux dont nous avons été témoins et appréciateurs, ne laissent aucun doute sur la rigoureuse nécessité des mesures de précaution dès l'instant que l'on a lieu de soupçonner la présence du choléra; car c'est à l'absence de ces mesures que l'on doit attribuer les ravages de l'épidémie, lorsque, se combinant avec une cause accidentelle quelconque, elle vient à acquiescer de ce dernier fait une gravité désespérante.

Je ne crois pas devoir terminer cette lettre sans faire la mention la plus honorable de M. Souillard, médecin à Serrières. Il est impossible de montrer plus de dévouement, d'activité, de constance, dans les soins, dangereux pour lui-même, qu'il a prodigués nuit et jour à ses nombreux malades, pauvres et non pauvres; et j'ai la conviction d'être l'organe de mes concitoyens en me faisant ici l'interprète de leur reconnaissance, et en sollicitant pour lui en leur nom un témoignage de bienveillance de la part de l'administration.

Agréez, etc.

T. CHÈZE,

Membre du conseil-général de l'Ardeche.

Lyon, 15 septembre 1832.

LE PRÉFET DU RHÔNE,

A MM. les maires de ce département.

J'ai l'honneur de vous informer que d'après les ordres qui ont été donnés, l'on doit s'occuper sans délai de la mise en route des jeunes soldats disponibles que chaque département doit fournir à certains corps dont le recrutement est urgent, en raison de leur position particulière. En conséquence, M. le ministre de la guerre a décidé, sous l'approbation du roi, que les jeunes soldats inscrits au registre-matricule de ces corps, ci-après désignés, seront mis en route du 10 au 15 octobre prochain :

Savoir :

Les jeunes soldats que le département du Rhône doit fournir;
Au régiment d'artillerie de marine, à Toulon,
Au deuxième régiment de cuirassiers,
Au douzième régiment de dragons,
Au corps du train des équipages militaires,
Je vous prie de vouloir bien donner connaissance de ces dispositions aux jeunes soldats de votre commune qu'elles pourraient intéresser.
Pour vous mettre à même de vous conformer, en ce qui vous concerne, à ce qui est prescrit pour la mise en route des jeunes soldats de 1831 pour leur destination, j'ai fait imprimer à la suite de la présente, ceux des articles de l'instruction ministérielle du 4 juillet dernier, qui exigent votre concours, et aux dispositions desquels je vous prie de vous conformer avec exactitude.

J'ai également fait imprimer, et je vous adresse ci-joint le registre qui vous est nécessaire pour inscrire les notifications, les transmissions et les renvois de tous les ordres de route qui vous auront été adressés, conformément aux dispositions de l'art. 59 de l'instruction précitée.

Agréez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.
Le préfet du Rhône,
GASPARI.

Nous donnons ci-après un document que publie la *Tri-bune* dans son N° d'aujourd'hui; la plupart de nos lecteurs lyonnais le trouveront certainement fort curieux et très-piquant. Cette pièce leur prouvera que la sainte congrégation que l'on croyait enterrée sous les pavés de juillet n'est pas encore morte et jouit même d'une assez bonne santé.

FAMILLES AYANT SOUSCRIT POUR L'ASSOCIATION ROYALE LÉGITIMISTE DE LA VILLE DE LYON,

Et note des dons extraordinaires outre la cotisation par mois.

Cette souscription est indépendante des anciennes encore subsistantes pour l'association du sacré cœur de Jésus, pour celle de St-Joseph, de la congrégation pour la défense de la foi catholique (innombrable), et de MM. les ecclésiastiques.

MM. de Saint-Trivier,	1,200 f.	MM. Montoriblon,	
de Fleurioux,	500	la Balmondère,	1,500
de Rochemore,	600	Raoussset,	
de Vallier,	300	de Monthelet,	600
de Beauregard,	300	Pavy,	500
de Saint-Try,	1,000	Saint-Romain,	
de Rostaing,	400	de Chambost,	400
de Ferrus,	200	de Jouage,	
de la Chanaye,	250	de Laurencin,	1,000
Morand de Jouffrey,	360	de Sugny,	
Michel de St-Albin,	500	de Goilleux,	500
Bonnefonds,	200	Rambaud,	400
Fournel,	200	Dariste,	
Boulard de Gatelier,	200	de Cuzieux,	200
Gabet,	100	de Vertrieux,	150
de Varcy,	400	de la Roux,	500
Gourd,	600	de Valoux,	
Poidebard,	100	de l'Horme,	
de Loras,	1,200	de Limas,	500
de Chaponay,	500	de Chavagneux,	
de Bellevue,	200	de Fléchères,	
Guérin,	1,500	de Chambusey,	400
d'Apchier,	200	Nugues,	
de Vauxonne Rousset,	250	Rusand,	500
Perret,	200	Thibodier,	100
Coulon,	150	de Jeaumont,	100
Saint-Charles,	100	Millot,	
de Lacroix-Laval,	400	Lepasmentiers Girard,	
de Pommerol,	120	Durand,	150
de Saconay,	120	Duguey,	500
de Perrex,	120	Champion,	
de Verna,	120	Chambeyron,	
de la Barollière,	600	de Montviol,	
de Recolz,		Gautier,	
de Brancica,		Achard,	100
Cailhava,	300	Coste,	150
de la Chapelle,		de Longchamp,	100
de Savaron,	800	du Bourg,	
Chalandon,	500	d'Yvouts,	400
Journel,		Morand,	
Merlat,	200	de Brecey,	200
Miège,		Bastard,	
Longue,		de Maydière,	
Germain,	100	Mottat,	
Serres,	100	Margaron,	
du Peloux,	300	James,	

On lit dans le *National* :

Le *Moniteur* du 22 contenait l'article suivant :

S. M. Ferdinand VII, roi d'Espagne, vient de mourir à St-Ildefonso d'une attaque de goutte remontée.

Tous les journaux ministériels ont confirmé depuis cette nouvelle, et il s'est établi une vive discussion entre les divers organes de la presse sur les conséquences probables de ces événements.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui 25 septembre publie la copie suivante d'une dépêche télégraphique reçue de Bayonne :

Le roi, dont la vie avait été désespérée le 17, s'est sur-le-champ trouvé mieux dans la matinée du 18. Hier, les symptômes les plus alarmants ont encore reparu; mais cette journée-ci s'est bien passée, et, sans que le danger ait cessé entièrement, l'état de S. M. paraît plus satisfaisant qu'on n'aurait osé l'espérer.

Cette nouvelle, donnée par le *Moniteur* sans commentaire, a produit sur le public de la Bourse un effet qu'il nous serait impossible de décrire. Les partisans les plus chauds du juste-milieu ne trouvaient pas de termes pour justifier la conduite du gouvernement, et les hommes les plus modérés qualifiaient avec la plus grande sévérité un fait qui a causé la ruine de plusieurs maisons.

En admettant même que le gouvernement eût été induit en erreur par une dépêche télégraphique qui lui aurait appris qu'un courrier arrivé à Bayonne annonçait la mort de Ferdinand, comment se fait-il que le 25 il publie une dépêche télégraphique de Bayonne du 24 qui communique une lettre de M. de Rayneval, datée le 20 de St-Ildefonso, lorsque un courrier, pour aller de St-Ildefonso à Bayonne, ne met jamais plus de 38 à 40 heures et que par conséquent, à quelque heure qu'il ait été expédié de la résidence royale, il a dû arriver à Bayonne le 23 avant le jour, et par le temps qu'il a fait il est impossible que la dépêche ne soit pas parvenue à Paris ce même jour ?

Hier, un personnage peu connu à la Bourse a fait des achats très-considérables de rentes perpétuelles d'Espagne, et elles ont été presque entièrement revendues aujourd'hui; pour fixer nos lecteurs sur les opérations qui ont été la suite de la nouvelle publiée par le *Moniteur*, nous rappellerons la cote des fonds espagnols les quatre derniers jours de la Bourse :

	Emprunt royal.	Rente perpétuelle.
Bourse du 20 septembre.	79 3/8	57 2/8
Du 21	79 3/8	57 3/4
Du 22	75 3/4	55 1/2
Du 24	76 3/4	55 1/2
Du 25	77 3/4	56 1/2

NOUVELLES DE LA VENDÉE.

Bourbon-Vendée, 22 septembre.

Une bande s'est introduite dans la commune de Pouzanges, chez un sieur Calandreau, et y a commis des excès de tout genre.

Bressuire, 22 septembre.

Le 20, un brigadier, accompagné de deux gendarmes, faisait une patrouille, quand il rencontra, près de la métairie

Nantes, 23 septembre.

Les colonnes établies depuis quelque temps, et qui, jour et nuit, sillonnent le pays en tous sens, harcellent tellement les bandes, qu'elles ne savent plus où se réfugier. On a beaucoup à se louer de ce système de poursuites qui, dans peu, nous l'espérons du moins, rétablira la tranquillité dans nos contrées. Ainsi réduits, plusieurs réfractaires qui composent ces bandes, las de la vie errante et misérable qu'ils mènent, ont offert de faire leur soumission à l'autorité. On ne saurait donner trop d'éloges au zèle infatigable et à l'activité constante que déploient dans ces fatigantes poursuites les braves qui composent nos cantonnemens; officiers et soldats rivalisent de dévouement au pays. (Le Breton.)

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

— La seule nouvelle du *Moniteur* d'aujourd'hui est l'annonce de la dissolution du quatrième bataillon de la douzième

Les deux sections des assises, présidées l'une par M. Naudin, l'autre par M. Bryon, ont continué de s'occuper d'affaires politiques.

—On écrit du pays Basque au *Mémorial des Pyrénées* qu'un détachement de 300 hommes est arrivé le 14 de ce mois à Irissari, pour prêter main forte aux employés des contributions indirectes dans leurs opérations relatives à la constatation et à la destruction des plantations illicites de tabac. Le même jour, M. le juge d'instruction et M. le substitut du procureur du roi se sont rendus dans cette commune, afin de procéder à une information sur des désordres qui eurent lieu le 27 du mois dernier. Les habitants d'Irissari sont restés calmes, et se sont empressés de détruire eux-mêmes les plantations de tabac. Les employés des contributions ont pu se livrer durant trois jours, sans être un moment inquiétés, aux investigations les plus minutieuses, et qui, du reste, sont demeurées sans résultat, à la réserve de quelques plantations de peu d'importance perdues dans de vastes communaux, et que personne ne s'est avisé de réclamer, tout avait été arraché et détruit. Les mêmes excursions doivent avoir lieu dans les communes d'Ossès, de Baygorry et des Aldudes; tout fait espérer qu'elles auront le même résultat, et que partout les habitants reconnaîtront qu'ils ne pourraient plus long-temps, sans danger, refuser de se soumettre au régime des loix.

— On écrit de Palluan (Vendée), 21 septembre :

Les militaires en cantonnement à Saint-Etienne ont trouvé dans une vieille chapelle située dans un village de cette commune, un tableau assez curieux. Ce tableau, qui paraît assez vieux, mais tout fraîchement restauré, représente un militaire à l'instant où il va percer de sa baïonnette une femme et son enfant qu'elle tient à la mamelle; la vierge Marie descendant des cieux arrête les coups que va porter ce militaire. On voit par là que tout est bon à nos légitimistes pour jeter de l'odium sur nos militaires et fanatiser les paysans.

—Voici enfin, s'il faut en croire la *Gazette de Santé*, un spécifique contre le choléra : c'est le *Guaco*, espèce de liane de la famille des syngénèses corymbifères, plante de l'Amérique méridionale, qui croît dans la Nouvelle Grenade, aux environs de Santa-Fé de Bogota.

On emploie avec un succès merveilleux les décoctions de cette plante contre la fièvre jaune et les piqures des serpents à sonnettes; le médecin en chef de l'armée mexicaine, jugeant d'après ses prompts effets sur l'organisme qu'il pourrait arrêter les attaques du choléra, en a envoyé à Paris pour qu'on en tentât l'essai.

Un médecin, M. Doucet, en a fait très-heureusement l'expérience sur lui-même. Beaucoup d'autres applications du même spécifique sont en pleine activité dans ce moment-ci, et toutes donnent les plus heureux résultats.

Ce serait bien tard sans doute que le remède nous arriverait pour cet horrible mal; mais enfin vaut mieux tard que jamais.

— La *Balance*, journal de l'île de France, dans son numéro du 28 mai, donne les détails suivants sur un plan d'insurrection formé par les noirs de l'île Bourbon :

Ce complot remonte à une époque déjà assez ancienne. Il y a quatre ans, suivant eux, qu'ils en avaient conçu la première idée. Il devait enfin éclater le jour du vendredi-saint de l'année courante, lorsque l'observation faite par l'un d'eux que c'était le jour anniversaire de la mort de notre sauveur, et que d'entreprendre quoi que ce soit un pareil jour c'était s'exposer à échouer, les engagea à différer jusqu'au premier dimanche après Pâques. La révolte devait commencer chez un M. Delille, pendant un bal que cet habitant se proposait de donner. Ils auraient d'abord coupé la tête à M. Delille, jeté les fils dans une chaudière à sucre, coupé en deux les petits-fils, et puis après avoir trempé un drapeau blanc dans le sang de leurs victimes, ils se seraient rendus à St-Denis chantant la *Marseillaise* et la *Parisienne*, ralliant à eux toute la population noire, mettant le feu partout sur leur passage, et finissant par établir dans la capitale un nouveau gouvernement qui aurait sur-le-champ envoyé des ambassadeurs à Paris pour stipuler avec S. M. Louis-Philippe un traité d'amitié et de commerce sur des bases réciproques d'une parfaite égalité.

Un des leurs, ne se sentant pas le courage d'assassiner son maître, M. Warin Josset, qui avait déjà affranchi deux de ses parents, a trahi ses camarades en révélant toutes les particularités du complot.

— On a répandu avec profusion à la bourse et dans Paris une petite brochure de huit pages sur le 3 p. 100 espagnol. Cet écrit est signé par les commissaires chargés des intérêts des créanciers de l'emprunt des cortès; il résume clairement les diverses questions que présente cette affaire, et les révélations qu'il contient sont de nature à mettre sur leurs gardes les capitalistes que l'on chercherait à entraîner dans le piège.

— On nous écrit de Bordeaux :

Hier, sous les galeries de la cour d'assises, un trompette appelait les passants à accourir à la vente d'effets provenant de vols, et non réclamés. Au milieu des hardes et des bijoux exposés aux regards, ce n'est pas sans surprise et sans de pénibles réflexions que nous avons vu mettre à l'encan et adjudger les *outils* que le nouveau code vient de ravir à la main de l'exécuteur des hautes œuvres : les *fers* destinés naguère à brûler l'épaule du forçat, le *fourneau* où ils rougissaient, et, chose plus affreuse, le *billot* où s'attachait la main du parricide, et où la hache la séparait du bras ont été vendus à la criée.

— Le tribunal correctionnel de Dijon a statué, dans son audience du 20, sur les préventions d'outrages envers des magistrats, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et de bris de clôture imputés à une douzaine d'habitants de Châlons, la plupart appartenant à la classe aisée, et parmi lesquels on remarque plusieurs officiers de la garde nationale et de l'ancienne armée. Les débats ont appris que, lors des funestes événements de Lyon, un certain nombre de gardes nationaux de Châlons, la plupart appartenant à l'opinion légitimiste, avaient refusé de faire partie du bataillon mobilisé appelé à concourir au rétablissement de l'ordre à Lyon. Les gardes nationaux récalcitrants, traduits en police correctionnelle, ont dû leur acquittement à un vice de forme de la convocation. Cette absolution, justifiée par le texte de la loi, avait excité au plus haut point le mécontentement des Châlonnais. La population descendit dans la rue; un charivari fut donné pendant trois jours aux juges et aux acquittés, et ce charivari était accompagné des cris : *A bas les carlistes ! à bas les juges de Charles X !*

Des désordres d'une nature plus grave furent commis pendant le charivari : les vitres de plusieurs habitations furent brisées, des portes ouvertes de force, des chéneaux arrachés. Quels étaient les auteurs de ces actes répréhensibles ? Les débats n'ont révélé qu'une seule chose, savoir que les prévenus avaient coopéré au charivari, et que l'un d'eux, âgé de 14 ans, et tambour de la garde nationale, avait brisé les vitres à l'aide d'une grande perche. Le tribunal, par un jugement sagement motivé, a renvoyé trois des prévenus, condamné les autres comme complices de tapage injurieux et nocturne, en 15 fr. d'amende, et le petit tambour en quinze jours d'emprisonnement et 25 fr. d'amende.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

La corvette l'*Ariane* est partie de Cherbourg pour Spithead, où doit se réunir à l'escadre anglaise.

L'escadre française, réunie à Cherbourg, se compose du *Suffren*, de 90 canons; de la *Melpomène*, de 60; de la *Calypso*, de 52; de la *Résolue*, de 40; de la *Medée*, de 46; de la *Créole*, de 24; et du *Cygne*, de 20 ca-

nons. Tous ces bâtiments sont sur une ancre, prêts à faire voile au premier signal de départ.

— On assure que la déclaration dont les deux amiraux doivent être porteurs est attendue incessamment de Londres à Paris, où elle sera soumise à l'examen du gouvernement français. Les délais qui ont retardé le départ de la flotte ne sont donc que les conséquences naturelles de la simultanéité qu'il s'agissait d'établir entre les démarches des deux gouvernements.

— Le roi de Hollande est déjà directement averti de la nécessité où ses derniers refus ont placé la France et l'Angleterre de recourir à l'emploi des moyens coercitifs, pour assurer l'exécution du traité des 24 articles; il connaît les résultats d'une plus longue persévérance dans une ligne de conduite incompatible avec la dignité des gouvernements qui ont pris part à cette longue négociation, et il a pu apprécier, depuis peu, les dispositions générales de l'Europe à l'égard de la Belgique.

— Nous faisons encore des vœux pour que la démonstration énergique de la France et de l'Angleterre suffise à l'accomplissement de l'objet qu'elles se proposent; dans tous les cas, il faut que la question soit résolue. Tous les délais sont épuisés.

— On connaît depuis deux jours, à Bruxelles, la détermination qu'ont provoquée les refus péremptaires de la Hollande. Le gouvernement belge n'a plus qu'à recueillir les fruits de la modération et de la patience qu'il a montrées dans le cours de la négociation. Il a cru à ses alliés et ses alliés ne lui manqueront pas.

— Dix pièces d'artillerie venant de Vincennes ont traversé aujourd'hui Paris se dirigeant vers le Nord.

— Il n'est nullement question du retour prochain de M. de Talleyrand à Paris. Le prince est toujours à sa terre de Rochecote en Touraine. Sa santé est parfaite.

— Le 20, M. le baron de Talleyrand, préfet du Pas-de-Calais, a quitté Arras en chaise de poste, et prenant la route de Paris. Il va, dit-on, renouveler ses instances auprès du ministère pour obtenir son changement. (Propagateur.)

— La *Gazette d'Augsbourg* du 21 septembre publie une lettre de Nauplie du 10 août, qui annonce que la reconnaissance du choix du prince Othon comme roi de la Grèce a été résolue à l'unanimité par l'assemblée nationale de Nauplie. Le conseiller Thiersch, agent du roi de Bavière en Grèce, a été chargé de porter le décret à Munich. M. Thiersch est arrivé à Trieste le 14 septembre.

— M. de Rienzi, qui a résidé long-temps en Chine, et qui a traversé une portion considérable de ce vaste empire, a toujours eu pour but principal dans ses recherches et ses informations d'obtenir des renseignements statistiques exacts. Il vient de publier le résultat de ses laborieuses investigations. Nous en extrayons le petit relevé suivant :

Forces civiles et militaires de la Chine.

Infanterie régulière,	300,108 hommes.
— irrégulière,	400,000
Cavalerie régulière,	227,000
— irrégulière,	273,000
Artillerie,	17,000
Suivants des troupes régulières,	30,000
Officiers attachés aux dites (cheou-pi)	6,892
Officiers attachés aux irrégulières,	5,201
Soldats de marine,	32,440

Total, 1,291,641 hommes.

La paie de la soldatesque est établie sur les bases suivantes : chaque fantassin reçoit 8 f. et 3 mesures de riz par mois, et chaque troupière 16 f. par mois et 6 mesures de riz, outre le fourrage et les autres articles que les habitants sont obligés de lui fournir.

M. de Rienzi estime les contributions que les 18 provinces de l'empire envoient pour participer à la dépense militaire, à un total de 20,812,541 taëls ou 867,200 liv. sterl. (21,680,000 f.). Quant aux frais d'entretien de la marine, on ne sait rien de précis à cet égard. (Allo.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 24 septembre. — Consolidés, 83 7/8.

— Les nouvelles de Paris ont produit la plus grande sensation. La baisse est devenue générale.

Le *Courier* pense que tout espoir de réconciliation n'est pas encore perdu.

— Le prince André de Gallizin, un des aides-de-camp de l'empereur de Russie, est arrivé à Londres apportant des dépêches importantes pour le prince de Liéven. (Globe.)

— Samedi il y a eu de nombreuses réunions entre les membres du corps diplomatique, et les communications avec le Foreign-Office ont été très-frequentes. (Idem.)

— La conférence qui a eu lieu vendredi s'est prolongée depuis deux heures et demie jusqu'à 7 heures du soir. On attachait beaucoup d'importance au résultat de la délibération, car presque tous les ambassadeurs ont fait partir à minuit des dépêches pour leurs cours respectives.

Ces dépêches ont été confiées non à des courriers ordinaires, mais à des personnages attachés aux ambassades. (Idem.)

— Sir Walter Scott est mort vendredi à une heure et demie de l'après-midi.

— L'ambassadeur russe comte Matszewitch est arrivé à Londres aujourd'hui venant de Doncaster. On croit qu'il vient à l'instigation du ministre de Hollande pour agir en sa faveur auprès de la conférence et du ministère anglais.

— La conférence qui devait se réunir aujourd'hui, s'est ajournée jusqu'à lundi, et l'on pense que lord Grey a été invité à venir assister à ses délibérations. (Times.)

— Des bords de l'Elbe, 17 septembre. — On écrit de St-Petersbourg que S. M. l'empereur Nicolas a accueilli favorablement toutes les représentations de l'ambassadeur anglais relatives à la Pologne, bien qu'il les considère comme autant d'insultes faites à son autocratie. (Gazette Universelle allem.)

— M. le général ambassadeur Pozzo di Borgo visite successivement toutes les cours d'Allemagne, afin d'établir plus d'union dans le système politique actuellement en vigueur. (Idem.)

ESPAGNE. — Madrid, 18 septembre.

Bulletin de la santé du roi, en date du 16 de St-Idelfonso, à 5 heures du soir. La maladie du roi est toujours aussi grave; S. M. a ressenti quelques douleurs qui l'ont beaucoup fatigué; elle est toujours en grand danger.

Autre du même jour, à 10 heures et demie du soir. Depuis les 5 heures de l'après-midi jusqu'à ce moment, S. M. a éprouvé deux nouvelles attaques de goutte, dont l'une surtout a été des plus fortes; en conséquence nous pensons que le mal subsiste toujours avec le même degré d'intensité.

Signé : Pedro CARTELLO, Seb. TRAVIESO.

BELGIQUE. — Bruxelles, 24 septembre. — Les nouvelles qui nous ont été apportées ce matin par vos journaux et les correspondances particulières de Paris ont mis tout en émoi. Cependant, après les avoir méditées, on a été frappé de leur incohérence, et on y a ajouté peu de foi. L'opinion française. On se demande à quoi elle pourrait aboutir : si c'est pour préparer pas plus le faire que nos 10,000 soldats qui depuis plus de huit mois observent les mouvements de la garnison de Chassé et des canonniers hollandais sans pouvoir leur porter le plus léger coup.

— Le général Chassé occupe une position inexpugnable, et toutes les forces de l'Europe l'investiraient, qu'il pourrait les braver en brûlant Anvers et tous les bâtiments de commerce qui sont dans ses bassins. Une flotte française qui voudrait se placer en partie à l'embouchure de l'Escaut et qui ferait le blocus des ports de la Hollande, y compris Flessingue, produirait un plus grand mal à la citadelle d'Anvers que le jeu de toute l'artillerie possible, parce qu'elle intercepterait les communications de la citadelle et l'affamerait au bout d'un certain temps.

Mais le général Chassé est un modèle de bravoure et de fidélité; réduit à la dernière extrémité, il tirerait une vengeance éclatante contre ses ennemis; l'incendie et le bouleversement total d'Anvers précéderaient son dernier soupir.

Ainsi, si c'est pour nous donner la citadelle que l'armée sous les ordres du maréchal Gérard se met en marche, elle n'aura d'autre résultat que d'augmenter nos charges et de prouver l'inutilité des efforts de deux puissances contre la volonté du roi de Hollande. Si c'est au contraire pour observer les mouvements des armées hollandaises que vos soldats entrent en Belgique, c'est encore peine perdue; car il sera libre au roi Guillaume de prolonger leur séjour chez nous en conservant son armée dans ses positions actuelles. Soyez certain qu'il le fera et ne tentera pas une invasion; car que veut-il? Notre ruine, notre affaiblissement; et il sait qu'au moyen du statu quo il atteindra son but.

Vous voyez que la question d'Anvers est pour ainsi dire insoluble; il n'y avait qu'une seule manière de la trancher, c'était, il y a quelques mois, de nous permettre de serrer de près Maëstricht, de le prendre au besoin, de tenter d'entrer dans le Brabant septentrional et d'obliger la Hollande à quitter l'Escaut et la citadelle d'Anvers en lui offrant de lui rendre un équivalent.

Il n'est douteux pour personne que si une fois nous avions mis le pied sur le territoire hollandais, Guillaume serait forcé par son peuple même de céder aux 24 articles. Pour cela il ne faut pas que des étrangers y coopèrent, parce qu'on pourrait en faire une question européenne; il faut nous abandonner à nos propres forces et intimar au roi de Hollande la défense de toucher à Anvers s'il n'est attaqué sur ce point.

Au surplus, si à Paris vous êtes à la guerre, à Londres on est tout-à-fait à la paix. Guillaume a tendu un nouveau piège à la conférence, et celle-ci a donné dedans.

D'après les dernières dépêches officielles arrivées à sir Robert Adair, le cabinet de La Haye semblait vouloir revenir à des intentions plus pacifiques; c'est-à-dire qu'il veut encore trainer l'Europe jusqu'au mois de décembre, époque à laquelle il rentrera dans son système de persistance.

Le roi, la reine et le duc d'Orléans sont arrivés à Lacken aujourd'hui à deux heures et demie. Ils vont ce soir au spectacle.

On dit que plusieurs réunions ont eu lieu pour les saluer à leur entrée des cris : *La guerre ! la guerre !*

Je ne sais si c'est ce motif qui a fait qu'il ira beaucoup de monde, mais toutes les places sont retenues à l'avance. Du reste ici tout est dans le plus grand calme.

Messageries Royales d'Italie,

DE BONAFOS FRÈRES.

(548 5) Pour Chambéry, en un jour, 15 francs. — Turin, en 2 jours, 64 francs. — Gènes, en 4 jours, 95 francs. — Milan, en 4 jours, 89 francs. — Dans le trajet de Lyon à Gènes et Milan est compris un jour de séjour à Turin. Les départs ont lieu les mardis, vendredis et dimanches, à 7 heures du soir.

LES BUREAUX SONT RUE NEUVE, N. 17.

Les départs des fourgons accélérés pour l'Italie, pour marchandises, ont lieu les lundis et jeudis, à midi.

ANNONCES DIVERSES.

(642) VENTE APRÈS DÉCÈS,

D'un mobilier, rue des Farges, n° 51.

Lundi premier octobre l'an mil huit cent trente-deux et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, rue des Farges, n° 51, au deuxième étage, à la vente aux enchères des meubles et effets dépendant de la succession bénéficiaire de défunte dame Jeanne Milliet, veuve du sieur Louis Fournier, décédée rentière à Lyon, et domiciliée rue des Farges, n° 51.

Les objets à vendre consistent en une commode à secrétaire, une autre commode, plusieurs bois de lits, matelas, garde-paille, couvertures, draps, traversins, oreillers, glaces, trumeaux, console, garde-robe, horloge à sonnerie dans sa caisse, flambeaux, christ en ivoire, une grande statue en plâtre, garde-manger, chiffonnière, tables diverses, fauteuils, chaises, rideaux, linge de table et de cuisine, vaisselle, coupes de diverses étoffes, ustensiles de cuisine, charbon de pierre, vin en bouteilles, bouteilles vides, cuivrierie, poêle en fonte, et autres objets.

De la même succession dépendent huit couverts et six cuillers à café en argent du poids ensemble de dix-neuf cent vingt-six grammes, lesquels objets seront vendus, ensuite des publications prescrites par l'article 621 du code de procédure civile, le mercredi trente-un dudit mois d'octobre même année, dans l'appartement ci-dessus indiqué.

La présente insertion devant compter pour la première desdites publications.

(644) A vendre à l'essai. — Un excellent cheval à deux fins, propre au voyage, et hors d'âge. S'adresser place des Jacobins, n° 16, au portier.

(645) A vendre ensemble ou séparément. — Hôtel garni et restaurant bien achalandé et dans une des positions les plus avantageuses au commerce.

S'adresser à M. Roussel, notaire, place St-Pierre, ou à M. Laforest, notaire, rue de la Barre.

(646) Les personnes qui sont dans le cas de prendre les omnibuses pour Villefranche, sont priées de s'adresser place des Carmes, hôtel du Parc, et non place des Terreaux, au commis du bureau des Omnibus, qui se fait un jeu de les envoyer de l'autre côté de l'eau.

(647) Une dame suisse désire trouver une place de gouvernante ou femme de chambre pour une ou deux personnes.

S'adresser au bureau du journal, ou chez Mad. Guillot, rue de l'Annonciade, et chez Mad. Labé, modiste, rue St-Michel, n° 40, au 1^{er} étage, au bas de la Grande-Côte.

(648) Un jeune homme ayant fait ses études, et connaissant les langues italienne et anglaise, désire se placer dans un pensionnat ou maison bourgeoise.

S'adresser à l'hôtel de la Providence, rue Poulallerie, n° 1, où l'on donnera tous les renseignements désirables.

(G) Le sieur Odier prévient le public que son bateau qui devait être visible à l'Élysée-Lyonnais, est transporté à la Rotonde, à Perrache, où on pourra le voir.

AVIS.

(641) MM. les hôteliers, traiteurs et restaurateurs sont prévenus que la société des cuisiniers est maintenant établie chez M. Bernard, rue Maurico, n° 6, quai Bon-Rencontre.

Maladies Secrètes

Le véritable spécifique pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, telles que dartres, gales, rougeurs, boutons, pustules, écoulements anciens, fleurs blanches des femmes, etc., etc., se débite toujours à la pharmacie de PERENIN, rue du Palais-Grillet, ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

L'expérience prouve constamment qu'un quart de pinte de ce dépuratif (qui ne coûte que cinq francs) a toujours suffi pour la cure parfaite de maladies récentes.

(554 4)

(625 G) On désire emprunter une somme de 34,000 f. par première hypothèque, sur une propriété de 62,000 f., située dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser à M. Perrussel, agent d'affaires, rue Trois-Maries, n° 12, au 1^{er}.

BOURSE DE LYON. — 28 septembre 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars. 95f 96f 10
fin courant. 96f 10
Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 juin. 68f 40
fin courant. 68f 50

BOURSE DE PARIS. — 26 septembre 1852.

	1 ^{er} C ^{rs} .	plus h	plus b	dern.
5 p. 0/0 au compt.	96 20	96 20	96 20	96 20
— fin courant.	96 20	96 20	96 20	96 20
EMP. 1851 au compt.	"	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
p. 100 au compt.	"	"	"	"
3 p. 0/0 au compt.	68 60	68 60	68 45	68 45
— fin courant.	68 60	68 60	68 40	68 45
ACTIONS DE LA BANQ.	1660	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	81 35	"	"	"
— fin courant.	81 35	"	"	"
CORTÈS.	12 1/2	"	"	"
ESPA. Emp. royal.	77	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	56	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX . .	"	"	"	"
C ^{ste} HYPOTHÉCAIRE.	55 50	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI . .	"	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN . .	80 50	"	"	"
EMPRUNT BELGE . .	78 1/8	"	"	"

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.